

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2016**

Présents : Mrs NOUZIERES, JAMMES, CORTEMBOS, GARCIA, MAGNAC, TOPPIN, LESTRADE et Mmes DELPRAT, LOUDES, DUBRUILLE, BOYAVAL

Absents :

1) MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL DE MME SYLVIE PESTEIL, ADJOINT ADMINISTRATIF

Le Maire propose, en raison de l'accroissement de la charge de travail au sein du secrétariat, de porter à 20 heures (au lieu de 8 heures actuellement) la durée hebdomadaire de travail de Mme Sylvie PESTEIL adjoint administratif à compter du 15 avril 2016 (après avoir effectué les démarches nécessaires auprès du Centre Départemental de Gestion : déclaration de création d'emploi, suppression du poste à 8 heures).

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif pour 20 heures de travail par semaine (ce qui donnera lieu à la suppression du poste actuel de 8 heures hebdomadaire).

Madame Sylvie PESTEIL sera par conséquent nommée en qualité d'adjoint administratif 2^{ème} classe, stagiaire pendant une année au terme de laquelle elle pourra être titularisée.

2) MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE

Le Maire propose de mettre en place à compter du 15 avril 2016 le régime indemnitaire pour le personnel communal à savoir,

- L'IAT (indemnité d'administration et de technicité) pour l'agent de catégorie C (adjoint administratif), cette indemnité, dont le montant annuel de référence s'élève actuellement à 449.28 euros peut-être modulée suivant un coefficient de 0 à 8 ; il est proposé d'appliquer un coefficient égal à 2. Le montant sera par ailleurs calculé au prorata du nombre d'heures de travail.
- L'IHTS (indemnité horaire pour travaux supplémentaires)
- L'indemnité pour élections

Accord du Conseil Municipal

3) ADHESION AU CNAS A EFFET DU 1^{ER} JANVIER 2016

Le Conseil Municipal donne son accord concernant l'adhésion de la collectivité au CNAS (Comité d'Action Sociale) qui est un organisme permettant aux agents des collectivités

territoriales de bénéficier de diverses prestations (prêts sociaux, vacances, aides diverses, ...) moyennant une cotisation annuelle de 197.89 euros par agent.

4) DEMANDE D'AUTORISATION DE VOIRIE CONCERNANT L'AUBERGE DE LA FONTAINE

Le Maire fait part de la demande de renouvellement d'autorisation d'occupation du domaine public adressé par Mr CHOVANEC Stéphane, Auberge de la Fontaine, pour l'installation d'une terrasse empiétant sur la RD 38 pour la période du 15 avril au 15 octobre 2016.

Accord pour le renouvellement de cette autorisation.

Ce dernier sollicite par ailleurs la possibilité de laisser en place une partie de l'installation sur la surface du trottoir durant la période de non utilisation, ce qui fait l'objet d'un refus du Conseil Municipal. Sur l'autorisation de voirie, il sera par conséquent mentionné que les installations devront être retirées dans leur totalité et les lieux remis dans leur état initial.

Une attestation d'assurance sera par ailleurs demandée au permissionnaire.

5) APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTE DE GESTION 2015 – AFFECTATION DES RESULTATS

① RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

- Section Fonctionnement

Résultat cumulé de fonctionnement au 31/12/2015 : 229 673.45 euros

- Section Investissement

Résultat cumulé d'investissement au 31/12/2015 : - 2 190.76 euros

Résultat global 227 482.69 euros

Reste à réaliser dépenses 56 500 euros

Reste à réaliser recettes 14 141 euros

Solde des RAR 42 359 euros

Affectation du résultat de fonctionnement de 229 673.45 euros

Couverture du déficit investissement : 44 549.76 euros

(soit 42 359 + 2 190.76)

Report en fonctionnement au BP 2016 185 123.69 euros

② RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF SERVICE DES EAUX

- Section Fonctionnement

Résultat cumulé au 31/12/2015 58 746.70 euros

- Section Investissement

Résultat cumulé au 31/12/2015	5 558.79 euros
Résultat global au 31/12/2015	64 305.49 euros
Reste à réaliser au 31/12/2015	20 000 euros

Affectation du résultat de fonctionnement de 5 876.70 euros

Couverture du déficit d'investissement
(soit 20 000 – 5 558.79) 14 441.21 euros

Report en fonctionnement au BP 2016 44 305.49 euros

③ RESULTATS COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

- Section Fonctionnement

Résultat cumulé au 31/12/2015 49 746.45 euros

- Section Investissement

Résultat cumulé au 31/12/2015	966.20 euros
Résultat global	50 712.65 euros

Le résultat de fonctionnement de 49 746.45 euros est reporté en totalité au fonctionnement du budget 2016

Les comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion dressés par le comptable et conformes aux comptes administratifs ont été voté à l'unanimité.

6) VOTE DES TAUX TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'état 1259 adressé par les services fiscaux concernant la fiscalité directe locale pour l'année 2016, considérant que la commune n'atteint pas l'effort fiscal nécessaire pour l'obtention de certaines subventions, décide d'appliquer (comme en 2015) une augmentation de 1.5 % uniquement sur les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti.

Les nouveaux taux applicables pour 2016 sont par conséquent fixés comme suit :

- Taxe d'habitation : 6.71
 - Taxe foncière sur le bâti : 15.58
 - Taxe foncière sur le non bâti : 177.20
- (taux inchangé)

Le produit fiscal attendu des 3 taxes s'élève ainsi à 100 202 euros

7) QUESTIONS DIVERSES

① GRIPPE AVIAIRE

Il est rappelé qu'en raison du virus de la grippe aviaire sévissant actuellement dans le Sud Ouest, et sur les directives de la Préfecture et des services vétérinaires, les particuliers détenteurs d'une basse-cour doivent dans un premier temps procéder au recensement de leur volailles et remettre à cet effet le formulaire correspondant à la mairie ; dans un deuxième temps, il leur sera demandé de procéder au confinement (c'est-à-dire empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et les animaux sauvages) à compter du 18 avril prochain jusqu'au 16 mai.

② Monsieur CORTEMBOS indique, au nom de l'association des Amis d'Autoire, dont il est le trésorier, que cette dernière propose d'effectuer un don d'un montant de 3500 à 4000 euros à la commune, destiné à financer des travaux dont le projet est à définir par le Conseil Municipal (la création d'une passerelle sur le ruisseau reliant le parking à Taillefer avait notamment déjà évoquée)

③ PARKING DE LA CASCADE

Le Département a fait procéder récemment à l'extraction de l'ensemble des matériaux ayant fait l'objet du glissement survenu en janvier

Le parking reste fermé pour le moment et est protégé par un merlon en attendant que le blocage de certaines dalles encore instables soit réalisé.

Le RD 38 a été réouverte à la circulation.

④ Une administrée ayant assisté à la séance du Conseil Municipal, a pris la parole en fin de séance afin de faire remarquer que l'absence de d'éclairage public sur le parking côté Chapelle pose un problème de sécurité, notamment lors des manifestations nocturnes à la salle des fêtes.

Le Maire rappelle que l'installation d'un candélabre d'éclairage public est prévue à cet endroit et va être réalisée très prochainement.

⑤ Monsieur TOPPIN signale la présence d'un câble téléphonique distendu et susceptible de présenter un danger en bordure de la route départementale (Le Bois Blanc) vers Ségonzac.